

LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE PÊCHE À PIED EN BRETAGNE : UN EXEMPLE DE PROCESSUS « ENDOGÈNE » DE CONSTRUCTION SOCIALE DU « NATUREL ».

Gaëlle GEFROY¹
Christian PAPINOT²,

Nous assistons depuis quelques années à un formidable développement des produits alimentaires dits "naturels". Cette dénomination - qui peut concerner des productions industrielles - repose sur une certification scientifique par labels et organismes de contrôle (ici les produits identifiés "issus de l'Agriculture Biologique" apparaissent comme l'exemple le plus significatif) ou sur une origine localisée (produits de terroir..). La consommation de produits labellisés augmente ainsi considérablement depuis quelques années. *"Tous marchés alimentaires confondus, les produits arborant des signes distinctifs de qualité représentent environ 11% du chiffre d'affaires global (90 milliards)"* (Rochefort, 1997)

Nous nous intéresserons ici à un processus "endogène" de construction sociale de produits "naturels" : les produits de collecte et plus précisément les produits de pêche à pied en Bretagne³. Dans sa version "récréative", selon la terminologie officielle, la pêche à pied peut se définir comme la capture, sans le recours à une embarcation, de produits halieutiques, poissons, coquillages, crustacés, sur la portion du littoral qui découvre à marée basse. Elle est déclarée libre et gratuite, ne nécessite pas de déclaration préalable et n'est pas assujettie à la délivrance d'un permis de pêche. Depuis le dix-septième siècle, une ordonnance de la marine garantit l'accès libre et le droit de prélèvement sur l'estran.

Qu'est-ce qui fait que ces coquillages et crustacés sont spontanément qualifiés de "naturels" par les bassiers amateurs et comment se construisent ces représentations a fortiori dans un contexte de nouvelle réglementation liée à la pollution des eaux ? Depuis 1996 en effet, un décret du gouvernement français destiné à répondre aux nouvelles normes sanitaires définies par le parlement européen, divise le littoral en différentes zones salubres et insalubres en fonction de critères scientifiques de niveaux de contamination fécale et chimique par le mercure, le plomb et le cadmium. Il s'agit de mesures de santé publique destinées à permettre la consommation directe des coquillages vivants sans risque pour l'homme. Pour la capture des animaux marins qui se nourrissent par filtration et sont donc très réceptifs à la pollution, la "pêche de loisir",

¹ Doctorante de sociologie - Atelier de Recherche Sociologique, Université de Bretagne Occidentale, Brest

² Maître de conférences de sociologie à l'Université de Brest

³ L'analyse présentée repose sur un travail en cours auprès de pêcheurs à pied du Finistère et des Côtes-d'Armor. La démarche d'enquête a articulé méthode qualitative et quantitative. Un questionnaire a notamment été passé auprès de 300 personnes ayant déclaré pratiquer au moins une fois dans l'année la pêche à pied sur le littoral finistérien en avril 1997, complété ensuite par une centaine d'entretiens et par l'observation participante. Ces informateurs pratiquent majoritairement leur activité sur des territoires ayant fait l'objet d'interdictions momentanées ou prolongées et où des mobilisations politiques se sont mises en place.

est uniquement autorisée en zone A et interdite en zones B et C où les professionnels peuvent continuer à exercer leur activité à condition que les coquillages fassent l'objet d'un reparcage ou de traitement de purification. Elle est interdite pour tous en zone classée D. 15% du littoral finistérien était ainsi classé en zones insalubres.

Cette requalification-délimitation du littoral en fonction de degrés de pollution des eaux s'inscrit dans un mouvement de fond de codification et de normalisation des usages de l'espace naturel (Chamboredon J.C., 1982 : 249), de rétractation des communaux dans l'espace rural et d'imposition générale d'une problématique environnementale instituant en particulier une nouvelle conception patrimoniale de la nature (Cloarec J. et Kalaora B., 1994 : 9) légitimée par *"la production savante des fondements rationnels de l'aménagement du territoire"* (Fabiani J.L., 1985 : 87). Cette réglementation impose en effet, selon des normes scientifiques (26 prélèvements effectués par Ifremer sur 12 mois), de délimiter et de requalifier l'espace littoral en fonction de degrés de pollution et oblige à penser l'estran comme un environnement, *"c'est-à-dire comme un espace naturel susceptible d'être affecté par les effets négatifs de la croissance et à ce titre d'entrer dans le champ du politique"* (Kalaora B., 1997 : 179).

L'annonce de nouvelles dispositions légales réglementant l'activité des bassiers amateurs s'est heurtée dans le Finistère à une levée de boucliers importante (manifestation de Crozon de février 1996, pétition de 30000 signatures, manifestations de défis de certains maires de communes littorales classées en zones insalubres (Locquirec en 2000)...).

Après un bref historique de la pratique, quelques informations sociographiques sur les bassiers amateurs et une analyse des modalités d'appropriation territoriale qu'elle engendre, nous proposerons quelques pistes d'analyse du processus de construction sociale et de légitimation de ces produits de collecte comme étant "naturels".

Du moyen de subsistance à la patrimonialisation de la pêche à pied

La pêche à pied est pratiquée depuis des temps immémoriaux sur le littoral. Pourtant telle qu'elle est exercée aujourd'hui, elle n'est pas la survivance pure et simple d'un style de vie littoral immémorial. Elle est investie de significations différentes en fonction des époques.

La pêche à pied apparaît d'abord et avant tout dans l'histoire comme un moyen de subsistance important destiné à faire face à l'indigence du "petit peuple des grèves" selon l'expression d'Alain Corbin, comme un prolongement des activités domestiques. L'estran compose une manne qui a permis la subsistance des populations côtières. La réglementation du domaine public maritime relève d'une législation ancienne. L'ordonnance de Moulins de février 1566 fait du domaine maritime un espace inaliénable et imprescriptible. Ce droit affirme la liberté de pêche et interdit en particulier *"aux seigneurs des fiefs voisins de la mer et à tous autres de lever aucun droit en denier ou en espèces sur les parcs et pêcheries ou sur les pêches qui se font en mer"* (Legué-Dupont P., 1994 : 137) L'ordonnance de Colbert d'août 1681 vient réaffirmer ce droit et délimiter cet espace à *"tout ce que la mer couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'où le plus grand flot de Mars peut s'étendre sur les grèves"* (Legué-Dupont P., 1994 : 137).

La nécessité économique du ramassage des produits halieutiques est encore présente dans les mémoires familiales en particulier en milieu populaire : *"On est issus d'une famille nombreuse, donc mes grands-parents faisaient la pêche à pied, et ma grand-mère revendait la pêche sur les marchés"* (femme au foyer de 40 ans, mariée à un artisan maçon).

Puis à partir des années cinquante, d'après Jean Noël Retière, on assiste au glissement progressif d'une logique de moyen de subsistance essentiellement à une logique mixte de moyen de subsistance et de distraction; l'ère de tourisme littoral de masse favorisant l'émergence d'une sorte de "pêche-jeu" qui est le fait d'amateurs riverains ou touristes.

Dans la continuité de cette déprise de la nécessité économique, on assiste plus récemment à un mouvement de patrimonialisation de l'activité avec par exemple l'émergence d'expositions qui y sont consacrées ou bien le développement de l'activité "pêche à pied" comme produit touristique. La pêche à pied désormais s'expose. C'est par exemple le musée d'Art et d'Histoire de St Briec qui accueillît l'exposition "Pêche à pied et usages de l'estran" de juin à octobre 1999; c'est encore le musée du bateau de Douarnenez qui en conçut une intitulée "petite histoire de la pêche à pied - ou comment les palourdes en vinrent à manifester contre le râteau" de juillet à octobre 2000. La pêche à pied devient muséographiquement "à la mode". On souligne des éléments d'un savoir populaire, on y met en scène des postures, des objets, des expressions d'une culture fortement territorialisée. Les outils bricolés du pêcheur à pied sont sous les projecteurs⁴. Si l'activité pêche à pied compose désormais un produit d'appel touristique à mettre en avant dans la promotion de la région, un degré supplémentaire semble franchi par l'initiative de l'office du tourisme de Perros-Guirrec qui proposait, par exemple, en mars 1997 le premier week-end dit de *"découverte du monde inconnu des bigorneaux"*. D'emblée mis sous le signe d'un "besoin d'authentique" - la tradition étant un bon produit économique (Gossiaux J.F., 1995 : 248-255) -, ce "produit grande marée" coûtait entre 708 francs et 1158 francs suivant l'hôtel pour une demi-pension, deux nuitées et un repas gastronomique fruits de mer. Un guide était mis à disposition des clients moyennant 300 francs supplémentaires.

Aussi progressivement l'activité acquiert ses lettres de noblesse, devient objet muséographiable, produit culturel. On assiste alors en l'espace de quelques décennies à un renversement de valeur radical. Elle n'est plus synonyme d'indigence⁵, stigmatisée comme indice de relégation sociale. Ses objets, sa gestuelle, ses pratiques, ses expressions ne sont plus choses triviales, dérisoires, mais objets de consécration, de reconnaissance publique - biens matériels et immatériels hissés au rang de patrimoine culturel. Comme pour les pratiques de cueillette, elle *"fait figure de survivance et semble rester porteuse de valeurs issues des sociétés rurales traditionnelles"*(Coujard J.L., 1982 : 263.). Elle est mise en scène comme "don gracieux" d'une nature qui ne peut être que bienveillante. Aussi par contiguïté, l'estran va accéder petit à petit au rang de "nature exemplaire", territoire "culturel" référé à un imaginaire social et à une mémoire collective.

En devenant pratique légitime, noble parce que muséographiable, elle va accéder au statut de tradition clairement établie et ouvertement revendiquée et donc être d'autant plus mobilisable dans la production de l'identité autochtone : *"L'utilité en général d'une tradition est de fournir au présent une caution pour ce qu'il est... L'utilité en particulier*

⁴ Un quart des outils sont déclarés auto-produits dans l'enquête.

⁵ Cf. extrait d'entretien plus haut où la femme interviewée s'excuse presque de sa pratique de pêche à pied en soulignant son appartenance à une famille pauvre.

d'une tradition est d'offrir à tous ceux qui l'énoncent et la reproduisent au jour le jour le moyen d'affirmer leur différence et d'asseoir leur autorité" (Lenclud G., 1987 : 119).

Qui sont les pêcheurs à pied ?

La population des pêcheurs à pied est loin de composer une population homogène. Elle est parcourue de nombreux principes de différenciation en fonction, par exemple, du choix ou non d'un lieu de pêche habituel, des périodes et de la fréquence de pratique, des produits collectés, de l'instrumentation utilisée...

Les bassiers confirmés, dont il sera essentiellement question ici, descendent sur les mêmes grèves à chaque grande marée. La pratique hivernale "par tous les temps" s'avère particulièrement discriminante. Elle est bien souvent redoublée d'un renoncement volontaire en période estivale (un sixième affirme ne pêcher que l'hiver ou toute l'année sauf l'été), justifié pour une bonne part⁶ par l'évitement des touristes.

Tous les produits collectés sur l'estran ne se valent pas. Les bassiers confirmés sont "spécialisés" dans la recherche des produits les plus "nobles" et les plus rares (ormeaux, étrilles, tourteaux, crevettes, et pour les bivalves, palourdes et praires...) par opposition aux bigorneaux par exemple nettement répertoriés comme produits de substitution, en cas de prise infructueuse ou insuffisante, ou d'initiation dans le cadre d'une socialisation familiale.

Cette spécialisation dessine en outre une ligne de clivage sexué "chasseurs/cueilleuses", avec pour les hommes un intérêt marqué pour des "captures" (ormeaux, étrilles, tourteaux...) qui impliquent engagement physique, morale de l'effort ("on en a bavé" ..;"il faut mouiller son maillot!".. "si c'est trop facile, c'est pas marrant!") et disposition agonistique ("mon truc, c'est plutôt l'étrille.... C'est un crabe qui offre vraiment une résistance féroce").

Les normes et valeurs implicites des bassiers confirmés mettent en exergue un respect de l'écosystème (remettre en place le goémon et les rochers soulevés...) et un dépouillement ascétique dans l'instrumentation, manifestant une maîtrise des "règles de l'art" et justifié au nom de la protection de la ressource.

Les bassiers confirmés sont à plus de 80% natifs du Finistère. Ils sont près des trois-quarts également à déclarer pratiquer la pêche à pied depuis l'enfance. C'est une population masculine pour plus des deux tiers (et d'autant plus masculine que la pratique est fréquente), âgée de plus de 50 ans dans les mêmes proportions (l'assiduité augmentant avec l'âge), retraitée enfin à plus de 40%. Si la pêche à pied est pratiquée par toutes les catégories socio-professionnelles, on note cependant une surreprésentation ouvrière d'autant plus affirmée que la fréquence de pratique est élevée (40% de ceux qui déclarent pratiquer plusieurs fois par mois sont ouvriers).

L'enquête est venue enfin déconstruire quelques présupposés comme celui qui fait spontanément de cette activité une pratique d'approvisionnement alimentaire, or une proportion non négligeable des bassiers déclare ne jamais consommer les fruits de leur pêche et les distribuer dans leurs réseaux de sociabilité.

⁶ L'autre raison tient bien sûr aux produits convoités et à la saisonnalité des captures. Pour les ormeaux, par exemple, "les meilleures pêches se font en hiver. Quand il fait froid, ils remontent. Et plus la mer se retire, plus la pêche est bonne" (éducateur technique spécialisé de 43 ans, Morlaix, pêche à vingt kilomètres de chez lui).

Accès à l'estran et modes d'appropriation territoriale

Comme chez les paludiers ou les marins pêcheurs étudiés par G. Delbos et P. Jorion (1990 : 9-44), de nombreux bassiers affirment que la pêche à pied *"ça ne s'apprend pas!"* (agent de la DDE ouessantine d'une quarantaine d'années). Il est plutôt question d'"imprégnation" lente et progressive, d'acquisition des savoir-faire par *"frayage"* (Delbos G. et Jorion P., 1990 : 10) : *Tu vas dans la grève, c'est inné! Tu soulèves un caillou, tu sais lequel soulever, à peu près"* (contremaître dans une entreprise d'expédition de légumes, 56 ans). Les débuts de l'activité sont parfois alors évoqués sous l'angle d'une "immersion" dans un milieu : *"je suis tombé dedans quand j'étais petit"* (enseignant de 48 ans, habite à Quimper, pêche à 35 km dans sa commune d'origine).

Si la connaissance des savoir-faire ne semble pas présenter d'enjeux majeurs et peut donner lieu à échange de "trucs" et conseils, celle des lieux suscite en revanche toute une rhétorique du secret (*"où est-ce que je vais pêcher ? Mais c'est une question indiscrette ça!"*). La pratique de la pêche à pied repose sur une culture pratique fortement territorialisée où plus que la maîtrise des techniques de collecte, c'est la connaissance du "coin" qui compose un facteur déterminant : *"Mon grand-père avait commencé probablement au même âge que moi, alors quand il est mort, il avait plus de soixante-dix ans, il avait une connaissance de la grève quasiment parfaite..."* (professeur agrégé de Brest, 57 ans, résidence secondaire à Crozon d'où il est originaire). A ce titre la grève arpentée depuis l'enfance bénéficie alors manifestement d'une plus-value : *" On connaît tous les cailloux de toute façon, dès qu'on descend sur la grève, on sait lesquels on va faire... On sait déjà rien que d'après le caillou, rien que comment il est placé"* (contremaître dans une entreprise d'expédition de légumes, 56 ans, côte Nord du Finistère).

La transmission du savoir se fait avec parcimonie et se trouve quasiment investi dans les discours d'une dimension initiatique : *"Je connaissais de vieux pêcheurs qui sont partis avec leurs secrets"* (brancardier de 52 ans, Roscoff, Nord Finistère). Questionné sur la connaissance des lieux de pêche aux ormeaux sur Ouessant, un agent de la DDE relie nécessairement celle-ci à une transmission inter-générationnelle : *"ça peut être entendu par un ancien qui a redit à un ancien... Ca a été montré par un ancien. Qu'il soit tombé par hasard dessus, ça m'étonnerait. Tous les coins de pêche, c'est les anciens qui donnent. Ils connaissent ça par c'ur"*. Si la connaissance de l'estran se décline en degrés variables en fonction de l'ancienneté d'usage, et si les "anciens" sont régulièrement investis comme étant les dépositaires patentés du Savoir, on devine à demi-mot dans la formule *"c'est les anciens qui donnent"* que la transmission de connaissance du lieu vaut autorisation de le parcourir. Le verbe "donner" sera ainsi entendu à plusieurs reprises pour évoquer cette transmission de connaissance des lieux. Un contremaître de 44 ans habitant et pêchant en presqu'île de Crozon depuis 20 ans, évoquant ses difficultés à trouver de bons "trous" à crevettes, dira par exemple d'un de ses collègues : *"lui, ses trous à crabes, c'est sa mère qui lui a donné"*.

Les modalités d'accès à la connaissance des lieux évoqués en entretiens soulignent ainsi fréquemment l'idée d'une transmission patrimoniale du coin par un "ancien", instituant une cooptation élective à l'endroit de la famille ou de proches. Pour les trois quarts de la population d'enquête, un de leurs parents au moins pratiqu(ai)ent la pêche à pied et pour ce qui concerne la génération antérieure, la moitié ont ou avaient au moins un de leurs grands-parents qui arpent(ai)ent l'estran. On lègue ses biens matériels et symboliques à ses héritiers, on léguerait de même ses territoires de pêche : *"mon grand-père pêchait à pied, mon arrière-grand-père pêchait à pied et après je ne sais pas mais c'est quelque chose qui est instauré depuis longtemps... ça c'est vraiment l'endroit de la*

famille... c'est mon arrière-grand-père, mon grand-père et mon père qui nous ont légué le lieu de pêche. Mais c'est vraiment quelque chose de très très secret" (mécanicien auto de 22 ans, habite chez ses parents à L., Sud Finistère).

La continuité d'usage de l'estran familial s'exprime même avec une récurrence non négligeable sous l'angle du destin familial - sans qu'on puisse clairement établir d'ailleurs s'il s'agit de l'affirmation d'un droit d'usage familial ou si la mention d'une continuité familiale vient apporter une caution de légitimité à une pratique d'autant plus soulignée comme "traditionnelle" qu'elle est aujourd'hui menacée : *"Ben moi, j'ai continué à aller où allait mon père. Tu vas directement, c'est instinctif si tu veux. Tu descends la grève ben c'est là le coin. C'est là que tu dois aller, c'est automatique : tu descends, tu ne vas pas l'autre côté, c'est toujours là que tu iras"* (contremaître dans une entreprise d'expédition de légumes, 56 ans, côte Nord du Finistère). *"J'ai toujours eu l'habitude d'aller aux mêmes endroits avec mon père. On descendait à la grève là en bas quoi! Moi j'ai suivi à peu près les mêmes pas que mon père et maintenant la grève je la connais par cœur je connais tous les rochers..."* (agriculteur en retraite de 74 ans, Nord Finistère).

Si l'estran ne porte pas les marques habituelles de la domestication terrestre, il ne s'offre pas aux bassiers comme une étendue neutre et indifférenciée. Ses modes de connaissance et d'appropriation attestent qu'il est ordonné et maîtrisé, aménagé même. *"On a des grèves un peu à nous"* dit par exemple un instituteur de 36 ans pour parler des lieux où il pêche l'étrille sur la grève de sa commune d'origine (Nord Finistère). Cependant cette appropriation collective du littoral se heurte assez vite aux modalités d'appropriation individuelle qui caractérise une pratique assez solitaire. C'est *"Ma grève"*, *"Mon coin"* entend-on en entretiens et, comme le dit cet agriculteur en retraite, si *"généralement avant d'y aller on sait déjà qui on va rencontrer, si on se retrouve tous, c'est chacun son panier"* (agriculteur en retraite de 74 ans, Roscoff, Nord Finistère).

Un degré supplémentaire dans l'appropriation consiste à "domestiquer l'espace collectif et sauvage" en qualifiant l'estran de *"jardin"*, voire en "aménageant" l'espace de façon à optimiser les prises. Il est question alors pour certains de *"faire ses trous à crevettes ou à crabes"* (chômeur d'une vingtaine d'années) et pour d'autres d'intervenir dans la disposition des blocs rocheux pour attirer les espèces convoitées dans les coins habituels : *"des fois on fait en sorte de laisser même un petit caillou pour qu'il y ait un peu plus de courant qui passe et les crabes et les loches se mettent là "* (contremaître dans une entreprise d'expédition de légumes, 56 ans, Nord Finistère).

L'intervention sur l'espace révèle le statut intermédiaire, hybride de l'estran : ni sauvage, ni domestique, mi-sauvage, mi-domestique. Si un consensus traverse les représentations autour de l'attrait pour une Nature sauvage comme "antidote" au monde habituel, la maîtrise cognitive des lieux et les modifications qui peuvent y être apportés en font un univers familial, un "espace sauvage socialisé" pour reprendre l'expression de P. Descola (1986).

La pêche à pied productrice d'autochtonie

Parce qu'elle est pensée de plus en plus légitimement aujourd'hui comme étant constitutive d'un mode de vie littoral, la pêche à pied va permettre d'entretenir, d'exacerber, de réactiver, voire de susciter les modes d'appartenance à la collectivité de référence. Elle va prendre valeur de signe d'appartenance locale (et par extrapolation vis-à-vis des instances nationales et européennes, d'appartenance bretonne). Cette patrimonialisation de la pêche à pied, en lui donnant ses titres de légitimité culturelle, va en quelque sorte soutenir son usage dans des procès d'intégration locale. On a pu

identifier ainsi trois modes d'instrumentalisation de celle-ci : le soulignement de l'appartenance au lieu pour les natifs résidents, la réactivation de l'appartenance d'origine pour les natifs "expatriés" (résidents urbains en particulier) et la revendication d'appartenance pour les non natifs du lieu.

Pour les bassiers résidents et natifs de la commune, la pratique de la pêche à pied est ainsi fréquemment justifiée en entretien comme expression "logique" d'une appartenance pleine et entière à la collectivité littorale : *"Tout le monde allait à la pêche chez nous, en fait quoi. C'est un truc naturel quoi... C'est une tradition dans les côtes, si on veut quoi... Le fait d'habiter sur la côte, sur le littoral déjà, c'est une tradition de pêche. On va à la pêche naturellement, et pêcher d'abord évidemment dans la baie de K., parce que c'est là où j'habite"* (artisan du bâtiment de 57 ans, habitant dans sa commune rurale d'origine du Nord Finistère).

Ce qui se joue dans la maîtrise des savoir-faire requis par l'activité, c'est moins une capacité à trouver des crustacés ou coquillages que, par cette compétence acquise, de manifester son appartenance locale, de pouvoir dire "j'en fais partie", "j'appartiens à", comme l'exprime très clairement cette même personne : *"C'est pas tellement le fait d'aller prendre quelque chose, d'être viandard si on veut. C'est une question de pouvoir se dire : 'ben, voilà je sais pêcher'"*. Tout se passe alors comme si le savoir-faire bassier réalisait en quelque sorte l'intégration sociale accomplie.

Si cette pratique est très ancrée dans un "coin" singulier, on pense spontanément à une question de proximité résidentielle. Or, pour une bonne part des bassiers assidus, ce qui semble particulièrement faire point d'ancrage c'est moins la localité de résidence que celle d'origine. Ainsi, un enseignant d'une cinquantaine d'années, par exemple, qui pratique la pêche à pied sur les grèves de sa commune de naissance à trente cinq kilomètres de son domicile, justifie son choix en disant : *"c'est parce que j'y suis né, parce que j'ai une meilleure connaissance des terrains que dans d'autres coins"*. D'autres justifient le choix de leur lieu de pêche en indiquant qu'il s'agit de leur commune d'origine, et cette mention est quasiment suffisante à elle-même : *"mes parents sont originaires de G. Étant jeune, j'allais souvent à la pêche avec mon père... On va toujours à G..."* (Coiffeuse brestoise d'une trentaine d'années, pêchant sur la côte Nord, à une trentaine de kilomètres). Pour cet autre bassier, militaire de carrière originaire des Côtes d'Armor et résidant à Brest depuis 1967, la pratique de la pêche à pied ne peut se faire que pendant les congés d'été lorsqu'il retourne dans sa région d'origine : *"(Où allez-vous à la pêche ?) C'est une question indiscrette ça!! (...) Dans les côtes d'Armor...pendant les vacances pratiquement tous les jours (...) Je ne pratique pas la pêche à pied sur Brest, parce que je ne vais pas pêcher dans un endroit que je ne connais pas"* (maître principal dans la Marine nationale, 47 ans, pratique depuis l'enfance).

L'attachement à cette pratique fortement localisée peut même être présentée par certains comme étant constitutif de leur identité personnelle : *"quand je venais en permission, c'était ça hein. Y avait toujours ça dans le bonhomme!"* (retraité de la marine, 60 ans), voire se décliner en un "besoin" du rivage supposé constitutif d'une "communauté littorale" : *"Comme on dit ici 'on pourrait pas se passer de la mer' et je pense que je fais partie de ces gens"* (Coiffeuse brestoise d'une trentaine d'années, pêchant sur la côte Nord, à une trentaine de kilomètres).

Pour les natifs du lieu non-résidents, la pratique de l'activité vaut ainsi manifestement réactivation/entretien de l'appartenance au milieu d'origine. Un professeur des écoles d'une trentaine d'années mentionne par exemple qu'il s'agit pour lui de retrouver un entre-soi des habitants de sa commune rurale d'origine du Nord Finistère où son grand-père était goémonier : *"on va à ma grève... C'est un coin où l'on est des gens du quartier"*

pratiquement... du quartier où j'habitais avant... Nous, ce n'est pas très fréquenté... C'est plus local, quoi!"

Si elle atteste et entretient l'appartenance locale, la pêche à pied est aussi mobilisable comme stratégie d'intégration. Elle passe alors par des intermédiaires et des formes de cooptation. Le truchement de la famille d'alliance permet par exemple de conjuguer intégration familiale et intégration territoriale : *"Moi j'ai commencé en fait la pêche, je connaissais rien en pêche avant quand j'étais à B. (commune littorale du Nord Finistère), parce que je suis de B. là j'allais jamais pêcher. C'est quand je suis arrivé à P. (rade de Brest) bon ben, on a profité un peu du fait qu'on était tout près de la grève. Au départ, celui qui m'a appris à pêcher c'était mon beau-père. Là j'allais si possible tous les dimanches matins. Donc on y allait faire un tour et on remontait après pour prendre un petit coup de blanc. C'était sympa quoi, et c'est ça qui m'a donné le goût de la pêche. Le beau-père était marin-pêcheur. C'est lui qui m'a dit où se trouvaient les palourdes"* (conseiller d'assurance, 51 ans, habite en rade de Brest depuis une vingtaine d'années). Le partage de l'expérience, des normes, des valeurs et des rituels mis en oeuvre - le "boire ensemble" par exemple ici - participe alors au procès d'intégration locale.

Ainsi, à défaut d'être un "enfant du pays", l'alliance ouvre des "droits" à l'usage du littoral. Un vendeur de matériel agricole au chômage de 53 ans rend compte des ressorts de son intégration locale, il y a une trentaine d'années, sur la côte nord, et puis tout aussitôt comment il s'est ensuite érigé en "gardien" du territoire : *"des fois on te fait un peu la gueule, je sais ici aux ormeaux au moins, je me souviens toujours quand j'ai commencé à pêcher les ormeaux avec les gars de K., les gars de la grève là-bas. Ben! j'étais regardé en chien de faïence. Tu peux être sûr, ils ne me connaissaient pas, ils me voyaient dans les mêmes trous qu'eux en train de remuer les cailloux pour trouver des ormeaux, ils se posaient des questions. Quand ils ont su qui j'étais, que j'étais marié avec une fille de P. ça allait déjà un peu mieux et puis je me suis intégré comme ça petit à petit... Moi je ne suis pas un vrai "pagan"⁷, moi, je suis un transplanté (rire), c'est pourquoi au départ les gars me faisaient la gueule, enfin je voyais à leurs têtes qu'ils n'étaient pas contents de me voir dans leur coin parce que je n'étais pas originaire du coin".*

En écoutant la suite de son propos, on peut légitimement se demander si ce ne sont pas justement ces "transplantés" qui sont les plus ardents défenseurs d'un territoire auquel ils n'ont pas eu accès de plein droit auparavant : *"Mais maintenant c'est moi qui ai les mêmes réactions quand je vois des gars d'ailleurs qui viennent pêcher dans le même coin que moi".*

On mesure alors combien dans les représentations la culture pratique caractéristique de l'activité est fortement territorialisée, combien la compétence requise est faiblement transposable d'une grève à l'autre, combien l'estrain familial n'est en rien substituable à un autre.

"Ne pas quitter les limites de (son) territoire" permet à l'instituteur cité plus haut d'*"être sûr de (son) coup"* par rapport à sa "godaille" d'étrilles. Du coup, "assurer la marée", selon une expression récurrente, est davantage affaire de reconnaissance sociale que de préoccupation alimentaire. L'habileté mise en œuvre dans la pratique de la pêche construit et entretient les réputations et contribue au positionnement social : *"Il y avait des gens qui étaient renommés pour ramasser des palourdes : 'celui-là c'est le meilleur pour ramasser des palourdes, lui aux huîtres, il est imbattable', et ça, ça reste encore*

⁷ Originaire du "pays" léonard (côte Nord). La côte des légendes, sur le littoral nord fut longtemps considérée comme un cimetière de bateaux (les courants de marée y sont violents) et le royaume des pilliers d'épaves.

aujourd'hui" (professeur agrégé de Brest, 57 ans, résidence secondaire à Crozon d'où il est originaire).

La maîtrise de la culture pratique contribue à délimiter et souligner les frontières du groupe. La valorisation du groupe d'appartenance passe aussi par des pratiques distinctives, réelles ou supposées : *"Moi, je fais partie de la Presqu'île de Crozon-R., on est réputé pour être des durs. On ne montre jamais notre coin de pêche, on ne montre jamais notre pêche... Il y a toujours du goémon dessus! C'est R., ça, c'est typique!"* (chauffeur routier d'une quarantaine d'années, originaire de R. en presqu'île de Crozon, réside à une cinquantaine de kilomètres). Ce n'est évidemment pas spécifique à la presqu'île de Crozon. Ce qui est intéressant ici, c'est le fait de se saisir d'un fait comme celui-là pour exacerber l'appartenance autochtone. La valorisation du groupe d'appartenance peut aussi se décliner en valorisation des produits qu'on y trouve. Nombreuses sont les formules comparatives du genre "les huîtres de R. sont bien meilleures que celles de L." (sous-entendu parce que... précisément elles sont de R.).

La coutume contre le décret

La pêche à pied ne peut donc être réduite à une simple activité de loisir ou à une activité parmi d'autres de fréquentation de l'espace littoral. C'est une pratique sociale à forte valeur symbolique par sa capacité d'affirmation et de revendication du territoire où elle est exercée. *"Tout semble se passer comme si la cueillette constituait à la fois l'affirmation d'un droit acquis sur l'espace (droit acquis que seule sa perpétuelle réaffirmation maintient comme droit d'usage) et la revendication d'un droit à l'espace, fondé sur l'appartenance à une communauté dont l'espace ainsi revendiqué constitue le territoire"* (Coujard J.L., 1982 : 266).

Or ces nouvelles règles d'usage du littoral, dites d'harmonisation européenne, à visée homogénéisantes, parce qu'elles ne s'appliquent pas sur des espaces neutres et indifférenciés mais sur des territoires appropriés socialement, suscitent diverses modalités de réactions qui sont sous-tendues par des logiques identitaires et contribuent très nettement à les exacerber.

A une question ouverte du questionnaire invitant les bassiers interrogés à dire ce qu'ils pensaient de la réglementation actuelle (en général), un bon tiers se sont retranchés derrière des modalités de non-engagement ou de non-réponse manifestant peut-être ainsi une distance avec la légitimité de la question⁸, et/ou à travers elle la légitimité de la réglementation en question...

Dans les appréciations plutôt positives (un tiers environ), on trouve lorsque la réponse est argumentée (très faible proportion) l'idée principale qu'il est bon de veiller à limiter les abus, respecter l'environnement et préserver les ressources pour éviter qu'elles ne disparaissent.

Dans les appréciations négatives (un tiers), les propos étaient d'une part beaucoup plus incisifs (*"nulle!; absurde et inapplicable!; contre. Hostile à toute réglementation visant à*

⁸ Pendant la période de passation du questionnaire, la nouvelle réglementation était très présente à l'esprit des bassiers contactés. Si toute pratique d'observation de la réalité sociale présente toujours un caractère plus ou moins inquisiteur, la méfiance culmine manifestement avec la technique d'enquête par questionnaires qui présente le caractère formalisé d'une démarche plus "officielle". Ainsi, au cours des passations, certaines personnes exprimèrent des craintes qui étaient sans doute assez présentes dans la population questionnée : cette enquête n'allait-elle pas contribuer à restreindre davantage un "espace de liberté" perçu comme menacé ?

interdire les pêcheurs à pied amateurs; injuste; une connerie!"..) et lorsque les réponses étaient argumentées, elles portaient essentiellement sur la classification du littoral en différentes zones de salubrité.

En analysant les réponses à la question ouverte du questionnaire et les entretiens sur ce thème du zonage du littoral, on relève deux registres de contestation portant l'un sur l'origine de la législation, l'autre sur les fondement de la classification et du jugement d'insalubrité.

Un thème majeur qui émerge de l'ensemble des arguments de contestation de cette réglementation, c'est l'origine de la législation corrélée à l'idée que les principaux intéressés ne sont pas consultés, qu'elle est *"faite par des technocrates qui ne consultent jamais les gens concernés"* (inspecteur comptable SNCF retraité de plus de 70 ans). *"Bruxelles ne connaît rien au littoral breton", "c'est aux gens du coin de la faire"* (infirmier psychiatrique d'une cinquantaine d'années). C'est l'origine allochtone de l'autorité qui légifère - la non appartenance au territoire local - qui justifie alors la contestation du décret.

Ceci exacerbe le sentiment, pour ses plus ardents défenseurs, que la pêche se doit de continuer à être régie par la coutume plutôt que par le décret émanant d'une autorité présentée comme "extérieure" - la distance revendiquée avec la réglementation fonctionnant alors manifestement comme mode d'exacerbation de l'autochtonie. Le processus de patrimonialisation de la pêche à pied n'est pas sans incidence sur les modes de résolution de ces conflits d'usage du littoral. Il va venir cautionner une légitime "conservation" de la pratique au nom de la tradition, une continuité d'usage du littoral des générations antérieures. On va pointer alors que cette législation *"fait fi du patrimoine culturel"* (femme au foyer, mariée à un musicien classique de la Flotte d'une cinquantaine d'années), qu'elle passe outre les traditions locales, etc. Ces revendications apparaissent d'autant plus légitimes que la pêche à pied est érigée en tradition labellisée.

Sans que cela atteigne le rang d'emblème régional comme c'est le cas pour le braconnage à la chasse en Basse-Provence (Bromberger C. et Dufour A.H., 1982 : 191-208), on voit cependant s'exprimer de manière non marginale des attitudes de défis à la loi : *"donc ici presque toute la rade était consignée mais j'allais à la pêche quand même. Je trouve que ça..., ça nous appartenait "* (retraité de la Marine Nationale d'une soixantaine d'années), voire surgir des figures de braconnier comme résistant local aux consignes européennes - y compris chez d'anciens militaires : *"s'ils interdisent un jour, je serai le premier braconnier, c'est certain et j'en ferai deux fois plus"* (retraité de la marine nationale d'une cinquantaine d'années). A tout le moins la formule *"De toute façon, tout le monde s'assoit dessus (la réglementation)"*, employée par un ouvrier d'une cinquantaine d'années, se présente comme une formule assez récurrente.

Les produits de collecte, des produits "naturels"

Un autre thème récurrent dans les entretiens porte sur la contestation du bien fondé de la qualification d'insalubre de certaines zones du littoral.

De manière assez marginale mais non insignifiante, l'analyse de la pollution des eaux peut d'abord être identifiée comme un prétexte sans fondement pour interdire;

l'insalubrité étant fustigée comme "pure invention politique" ayant vocation à servir d'épouvantail pour interdire la pratique : *"en plus maintenant, ils veulent interdire certains endroits à cause des maladies plus ou moins, quand ils décident que l'eau est insalubre. C'est du n'importe quoi! T'as plein de pêcheurs aux coques qui vont pêcher sur des lieux interdits, ce n'est pas pour cela qu'ils sont malades"* (marin pêcheur de 38 ans).

La contestation de pollution peut ensuite s'exprimer directement et se voir étayer par le constat contradictoire : *"mes coques je sais bien si la coque est saine ou pas. D'ailleurs la couleur des fois c'est un signe. Moi je sais. La palourde c'est pareil. A la couleur on sait..."* (retraité de la Marine Nationale d'une soixantaine d'années).

Elle peut aussi être justifiée par l'effet nécessairement bénéfique de l'origine marine et en particulier du brassage des marées : *"(Vous avez peur d'être malade ?) Non parce qu'ils (les ormeaux) sont pêchés dans la mer, il n'y a pas de risque, il y a un brassage de flotte. Donc je n'ai pas peur"* (Homme, 55 ans, employé de banque, pêche dans la région de Tréguier (22)) Les produits collectés apparaissent alors aux yeux des pêcheurs comme des produits "naturels" puisqu'ils proviennent d'une nature nécessairement généreuse et bienveillante : *" ça vient de la mer, les produits qu'on ramasse de toute façon ils sont naturels, ils sont bios. Moi je mange quasiment que des trucs bios de toute façon. Mon jardin ici, je mets pas de produits, d'engrais et tout ça, à la pêche c'est que bio aussi puisque ça vient de la nature. "* (homme, 72 ans, ouvrier du bâtiment retraité, Presqu'île de Crozon).

Mais de manière très récurrente, c'est le contre-exemple empirique de coquillages mangés de longue date sans jamais avoir eu de problèmes de santé qui sert d'argumentation centrale à la contestation d'insalubrité : *"Il paraît que la baie de M. est polluée, c'est ce que disent les journaux. Moi, personnellement, j'ai toujours pêché dans cette baie, et je n'ai jamais rien remarqué de spécial. Je ne sais pas si c'est vrai, mais nous on a jamais été malade avec les fruits de mer que j'ai pris. Moi je pense qu'ils veulent limiter les pêcheurs, peut-être en leur faisant peur!"* (agriculteur en retraite de 74 ans, Côte Nord du Finistère).

Le contre-exemple empirique donne lieu alors à deux types de prolongements argumentaires, soit une invalidation de la qualification d'insalubre, soit, de façon plus marginale, une réponse en terme d'"adaptation personnelle" à la pollution, tel par exemple ce chauffeur routier de Crozon qui indique qu'il n'a jamais été malade avec sa pêche et fait remarquer aussitôt que sans doute depuis le temps *"il est blindé"...*

Effectivement, pour certains, leur ancienneté de consommation vaudrait en quelque sorte immunité contre tous risques de contamination. L'organisme s'adapterait au fil des années. Ainsi une femme nous explique avoir pêché des moules dans une zone interdite en toute connaissance de cause. Les moules y étant abondantes, l'attrait était fort. L'adaptation de son organisme devient pour elle un argument pour légitimer sa transgression :

" Moi je suis allée dans une zone insalubre. C'était l'estuaire à L. j'y allais chercher des moules. Et un jour j'avais rempli mon seau, j'étais avec des copines on avait un seau chacune, on se disait déjà qu'est-ce qu'on allait faire, quels petits plats on allait faire. Et voilà la police maritime, qui nous a engueulé parce que c'était interdit (...) Alors je lui ai dit " moi j'ai jamais été malade ! J'ai l'habitude et je ne suis jamais malade ". Il m'a dit " mais vos camarades elles ne sont pas habituées ! ". C'est sûr elles avaient l'accent du Sud, c'est la première fois que je les amenais à la pêche. C'est vrai que moi je n'aurais pas été malade puisque je suis habituée mais mes copines peut-être " (Femme, 54 ans, professeur)

La rhétorique du caractère "naturel" des produits de pêche à pied prend aussi appui sur

le contrepoint des produits marchands. C'est donc l'acte de cueillette qui est déterminant dans le processus de certification endogène du caractère "naturel" que l'appréciation gustative vient corroborer. Le goût "sauvage" entérine le caractère "naturel". Un produit issu de sa propre pratique de la pêche à pied, aura pour le bassier, un goût de "sauvage" contrairement au produit acheté, aseptisé par son passage dans la filière marchande. Les frontières du "naturel" s'arrêtent là où commence la filière marchande. Les fruits de mer achetés dans le commerce sont systématiquement perçus comme "plus fades" "moins bons" : *"Elles n'ont pas du tout le même goût. Je préfère aller les ramasser. Les moules sauvages, ça a du goût, c'est pas comme les autres !"* (femme, 54 ans, professeur). C'est le lieu de prélèvement et le fait de collecter soi-même sur l'estran qui produisent conjointement l'alchimie du goût : *"si j'ai vraiment une envie de coquillages ça m'arrive d'en acheter. Mais, par contre je ne retrouve jamais le même goût parce que ce n'est pas moi qui les ai pêchés. Ils ont un goût beaucoup plus fade. Non, non j'ai pas travaillé, j'ai pas cherché donc c'est pas la même chose, ça n'a pas le même goût. Non la découverte ne s'y trouve pas, donc je les mange mais je ne retrouve pas le même goût. De toute façon, je te dis ils sont moins bons, c'est pas pareil que les miens !"* (femme, 65 ans, retraitée, femme au foyer, pêche dans la région de Locquirec)

Face à la qualification scientifique d'insalubres des produits de collecte, les pêcheurs à pied font valoir leur propre système de normes basé sur la connaissance pratique et l'expérience des lieux de pêche et des produits. Dans le cas des produits labellisés, les consommateurs s'en remettent à des instances de certification intermédiaires leur garantissant l'origine du produit par une mention sur l'étiquette. Ils font confiance à un label : le produit est soumis à des normes et contrôles scientifiques qui servent de garant du "bon" produit. Ici c'est l'expérience et la connaissance personnelle du territoire d'où on les prélève qui va susciter la confiance dans les produits qu'on y trouve et contribuer à remettre en cause la certification scientifique : *"Je suis habitué d'aller là et puis je connais mon coin et je sais ce qu'on attrape. Des fois on entend 'moi j'ai été là, j'ai été malade avec les étrilles'. Non moi je préfère aller à côté, j'ai confiance en ce coin"* (ouvrier dans une conserverie de poissons de Douarnenez, 35 ans). Tout se passe comme si savoir d'où ça vient et en avoir consommé de longue date représentait une garantie suffisante et assurait la fiabilité alimentaire.

- *« On n'a pas peur parce qu'on n'a jamais été malade avec ce qu'on a pêché. On sait où on pêche donc on est tranquille, c'est pas comme si on ne savait pas d'où ça venait.*
- *Vous avez peur d'être malade quand vous ne connaissez pas l'origine ?*
- *Pas peur mais bon on n'aime pas quand on ne sait pas d'où ça vient. Mais tu sais c'est comme pour le reste, moi je n'achète plus de poulet ni de bœuf en grandes surfaces parce qu'on ne sait pas d'où ça vient et puis avec tout ce qu'ils foutent dedans ! "* (Femme, 54 ans, professeur, pêche dans la région de Lannion-Locquirec).

Le point d'achoppement ici repose sur ce savoir-ci qui est confronté dans la classification des zones au savoir scientifique, et au-delà fait se confronter deux registres de légitimité opposant un savoir autochtone empirique au savoir scientifique allochtone.

Ce système de normes scientifiques remet en cause une définition classique et constituée des usages, impose une transformation des catégories de perception de la nature. Il vient bousculer un système de représentations de l'espace littoral fondé sur un rapport affectif avec un espace de proximité approprié par l'usage. En particulier, la classification scientifique du littoral en fonction de degrés de pollution en suggérant l'idée de "risques alimentaires", remet en cause des représentations spontanées sur le

caractère a priori "naturel" des produits de collecte, sur la confiance spontanée dans une nature de proximité, pensée comme nécessairement bienveillante. Elle ne peut donc qu'engendrer des modalités de résistances et de contestation.

Pour comprendre ces résistances aux qualifications scientifiques d'insalubrité, on peut convoquer le principe d'incorporation élaboré en sociologie de l'alimentation. Effectivement, incorporer un aliment ce n'est pas qu'incorporer ses valeurs nutritionnelles et se construire physiquement. *"Manger mobilise des croyances, des structures imaginaires fondamentales. D'un point de vue psychologique, le mangeur devient ce qu'il consomme. Manger c'est incorporer, faire siennes les qualités de l'aliment. Ceci est vrai d'un point de vue objectif, les nutriments devenant le corps même du mangeur, mais aussi du point de vue imaginaire, le mangeur s'appropriant les qualités symboliques de l'aliment (...). Sur le versant psychologique, le mangeur s'insère dans une culture. L'aliment, la cuisine et les manières de tables parce qu'ils sont culturellement déterminés, incorporent le mangeur dans un univers social, dans un ordre culturel. L'acte alimentaire est fondateur de l'identité collective et du même coup de l'altérité. (...). Qu'il soit perçu comme signe, emblème ou symbole, l'aliment insère le mangeur dans un système de signification."* (Poulain, 1997). " On devient ce que l'on mange ".

En incorporant des produits collectés sur son territoire, le pêcheur à pied incorpore aussi du symbolique. L'acte de consommation de produits de pêche à pied s'inscrit ici nettement dans une logique d'affiliation : consommer les produits de ce territoire contribue à attester l'appartenance. Tout se passe comme si la pêche à pied et la consommation des produits avait valeur de signe d'appartenance. Ce ne sont donc pas que des produits perçus comme "naturels" qui sont consommés, ce sont aussi des emblèmes d'une appartenance socio-locale; les produits "naturels" contribuant à soutenir le processus d'appropriation territoriale. Ce faisant les produits issus de la pêche à pied abondent un "effet de terroir" et répondent à des exigences de "traçabilité", préoccupations tout à fait "à la mode" sur le marché de la consommation alimentaire...

Références bibliographiques

- BERTHO C. (1980) L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype, *Actes de la recherche en sciences sociales* n°35, p. 45-62.
- BROMBERGER C., LENCLUD G. éd. (1982) La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherche anthropologique ? *Études rurales*, n° 87-88, p. 7 - 35.
- BROMBERGER C., DUFOUR A.H. (1982) Pourquoi braconner ? Jeux interdits en Basse - Provence, *Études rurales*, n° 87-88, p. 191-208.
- CHAMBOREDON J.C. (1982) La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural, *Études rurales*, n° 87-88, p. 233-260.
- CLOAREC J., KALAORA B. (1994) Littoraux en perspectives. Introduction, *Études rurales*, n° 133-134, p. 9-13.
- COUJARD J.L. (1982) La cueillette, pratique économique et pratique symbolique, *Études rurales*, n° 87-88, p. 261-266.
- DELBOS G., JORION P. (1990) *La transmission des savoirs*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection Ethnologie de la France.
- DESCOLA P. 1986) *La Nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme
- FABIANI J.L. (1985) Science des écosystèmes et protection de la nature, dans *Protection de la nature. Histoire et Idéologie*, Cadoret A. éd. Paris, L'Harmattan, p. 75-93.
- FAURE M. (1999), " Un objet agricole " affiné " en objet culturel. Le fromage dans les Alpes du Nord ", *Terrain*, N°33, 81-92
- GARABUAU-MOUSSAOUI (2002), " Une anthropologie par l'alimentation ", *Alimentations contemporaines*, L'Harmattan, Coll. " Dossiers Sciences Humaines et Sociales ", 55 – 80
- GOSSIAUX J.F. (1995) La production de la tradition. Un exemple breton, *Ethnologie française* vol. XXV, n° 2, p. 248-255.
- KALAORA B. (1997) Quand l'environnement devient affaire d'État, dans *Anthropologie du politique*, Abélès M. et Jeudy H.P. éd., Paris, A. Colin, p. 179-196.
- LEGUE-DUPONT P. (1994) L'huître de Marennes. Entre domaine public et espaces privés *Études rurales*, n° 133-134, p. 137-147.
- LENCLUD G. (1987) La tradition n'est plus ce qu'elle était. *Terrain* n° 9, p. 110-123.
- LENCLUD G. (1995) L'ethnologie et le paysage. Questions sans réponses, *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Collection Ethnologie de la France Cahier n° 9, Paris, M.S.H., p. 3-17.
- LEVASSEUR O. (29 juin - 1er juillet 2000.) La question des goémons sur les côtes Nord de la Bretagne au XVIIIe et XIXe siècle, communication au colloque *Ils vivent avec le rivage. Pêche côtière et exploitation du littoral*, musée maritime de Tatihou
- MARCHENAY P. et BERARD L. (1995), " Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir ", *Terrain*, n°24, 153-164
- MAUSS M., 1950 (1904), Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos, *Sociologie et Anthropologie*, PUF, Paris, p. 389-477.
- PAPINOT C., (2002), "Patrimoine culturel et conflits d'usage du littoral : la pêche à pied en Bretagne", in Péron F., *Le patrimoine maritime*, P.U.R., p. 397-401.
- PAPINOT C., (2004), "Requalification du littoral et conflits d'usage : l'estrans-environnement et l'estrans-territoire", *Sociétés contemporaines* n° 52
- PAPINOT Christian et GEFFROY Gaëlle, 2004. Approche ethnosociologique de la pêche à pied sur les estrans meubles. In *Contribution à la gestion et à la conservation des espaces marins insulaires protégés (Manche-Atlantique) : Impacts de la pêche à pied et de la plongée sur la biodiversité de la faune marine*" (coord. C.Hily). Programme de recherche Espaces protégés (Minist. Env.) Rapport Univ. Bret. Occ. Brest : Chap 4, 60pp.
- POULAIN J.P. (1997), " Goût du terroir et tourisme vert à l'heure de l'Europe ", *Ethnologie Française*, XXVII, 18-26
- POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J. (1995) *Théories de l'ethnicité*, P.U.F, Paris.
- RETIERE J.N. (1997) Regards sur la sociabilité en territoire ouvrier, *Les Cahiers du GRHIS*, Université de Rouen, n° 8, p. 21-28.
- RETIERE J. N. (1998) Une indépendance sous contrôle, la professionnalisation de la pêche à pied, *Annuaire de droit maritime et océanique*, CDMO, Université de Nantes, tome XV, p. 233-260.
- ROCHEFORT R. (1997), " le consommateur entrepreneur : les nouveaux modes de vie", Odile Jacob.